



# FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

---

**Rapport d'activités**  
**1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

En vertu de l'article 35 de l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2, le premier *Rapport d'activités* couvrait la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020, soit une période de neuf mois. Le présent *Rapport d'activités* couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Produit au bénéfice de la population du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le rapport présente trois sections et deux annexes :

- SECTION 1:** Bilan des activités et bilan financier par priorités d'intervention
- SECTION 2:** Liste des interventions du volet 2 du FRR par priorité d'intervention
- SECTION 3:** Délégation à Développement Côte-de-Beaupré
- Annexe A :** FRR 2021-2022 au 31 décembre 2021
- Annexe B :** FRR 2020-2021 au 31 mars 2021

Conformément aux exigences de l'entente, le rapport est mis en ligne sur les sites Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré. En outre, à l'usage des ministères, un formulaire soumis par le gouvernement permet de colliger les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme.

## SECTION 1

### SOUS-SECTION 1 – BILAN DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, la MRC de La Côte-de-Beaupré bénéficie d'une somme totale annuelle de 649 242\$. Cette somme est répartie selon les priorités d'intervention adoptées annuellement également par résolution de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Pour le FRR 2021-2022 (résolution MRC 2020-11-413), une somme de 548 610 \$ est confiée par la MRC de La Côte-de-Beaupré à Développement Côte-de-Beaupré, conformément à l'Entente de délégation entre les deux organisations.

#### PRIORITÉ D'INTERVENTION 1

##### **100 632 \$ Planification de l'aménagement et développement du territoire**

Cette somme provenant du FRR 2021-2022 est utilisée pour assurer le fonctionnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en lien avec la planification de l'aménagement et du développement du territoire.

#### PRIORITÉS D'INTERVENTION 2-3-4-5

##### **548 610 \$ Enveloppe confiée à Développement Côte-de-Beaupré**

##### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 2**

**Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional**

<b>Enveloppe priorité 2 FRR 2021-2022</b>	<b>206 000 \$</b>
<b>Somme engagée au 31 décembre 2021:</b>	<b>206 000 \$</b>

La somme provenant du FRR 2021-2022 est utilisée pour l'administration de l'Entente visant l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, laquelle administration est confiée à Développement Côte-de-Beaupré conformément à l'Entente de délégation conclue avec la MRC. Développement Côte-de-Beaupré exerce la compétence de développement local et régional et, plus particulièrement, assure le soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Comme outil d'encadrement, outre l'Entente de délégation, la MRC et Développement CDB ont adopté une politique d'investissement le 22 mars 2018, laquelle Politique a été mise à jour le 2 décembre 2020 puis le 3 mars 2021 – extension du Fonds d'embellissement – par voie de résolution de la MRC 2021-03-26. Elle regroupe notamment la Politique d'investissement des fonds locaux et la Politique du Fonds Régions et Ruralité. Cette Politique est disponible sur les sites Internet des deux organismes au bénéfice des citoyens qui souhaitent la consulter.

### PRIORITÉ D'INTERVENTION 3

#### Soutien au développement local et aux projets régionaux – Volet Projets issus des milieux ruraux

Enveloppe priorité 3 / FRR 2021-2022	135 640 \$
Somme engagée au 31 décembre 2021:	135 640 \$

La somme provenant du FRR 2021-2022 favorise la réalisation de 8 projets issus d'autant de municipalités de la MRC. Chacun des projets bénéficie d'une somme de 16 955 \$. L'un des projets est porté par un OBNL.

#### 1. Boischatel

##### *Aménagement du parc du sous-bois*

Aménagement d'un parc de quartier habité par de nombreuses familles. Le parc prévoit des jeux et des équipements conçus spécifiquement pour les enfants de tous âges.

Le projet sera conclu en 2022.

#### 2. L'Ange-Gardien

##### *Identification du territoire – enseignes de rue – phase 5*

Installation de nouvelles enseignes permettant la valorisation et l'identification de la municipalité.

Le projet s'est conclu en 2021.

#### 3. Château-Richer

##### *Mise en valeur des terres ancestrales*

Implantation de panneaux historiques le long de l'avenue Royale permettant d'identifier la répartition des terres des premiers arrivants et ainsi de découvrir les noms des premiers bâtisseurs.

Le projet sera conclu en 2022.

#### 4. Sainte-Anne-de-Beaupré

##### *Réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré – Construction Fin de la phase 1*

Donnant suite à la phase 1 des travaux qui se traduisent par la réfection de la digue et de la tête du quai, la fin de la phase 1 consiste à l'aménagement de la digue et de la tête du quai.

Le projet sera conclu en 2022.

#### 5. Beaufort

##### *Mosaïques sculpturales intégrées au paysage dans un espace public – phase 2*

Projet d'œuvre artistique intégrée au paysage de la traversée d'agglomération de la route 138, réalisée par le mosaïste et peintre M. Giovanni Gerometta, soit la conception de 3 mosaïques sculpturales.

Le projet s'est conclu en 2021.

## 6. Saint-Joachim

### ***Remplacement de l'enseigne de l'hôtel de ville et remplacement des enseignes de rue – phase 1***

Amélioration de la visibilité de l'hôtel de ville et installation de nouvelles enseignes de rue.

Le projet sera conclu en 2022.

## 7. Saint-Ferréol-les-Neiges

### ***Aménagement du lac du Faubourg***

Amélioration de l'infrastructure de loisir par l'aménagement d'éclairage et l'ajout d'un aire de repos pour maximiser l'utilisation du parc et du lac durant la saison estivale.

Le projet sera conclu en 2022.

## 8. Saint-Tite-des-Caps

### ***Diversification de l'offre de services en loisir au parc et plan de mise en valeur d'un milieu humide***

Aménagement d'un parc de pickball sur la patinoire du centre des loisirs et installation d'équipements favorisant la pratique d'activités extérieures pour les citoyens.

Mandat à l'Organisme de bassin versant (OBV) pour la réalisation d'un plan de mise en valeur d'un terrain situé en zone humide, et appartenant à la municipalité.

Le projet sera conclu en 2022.

## **PRIORITÉ D'INTERVENTION 4**

### **Soutien au développement local et aux projets régionaux – Volet Projets régionaux**

<b>Enveloppe priorité 4 FRR 2021-2022</b>	<b>77 360 \$</b>
<b>Somme engagée au 31 décembre 2021:</b>	<b>73 000 \$</b>
<b>Somme disponible :</b>	<b>4 360 \$</b>

### **1. Déploiement touristique**

Contribution financière pour les services d'accueil touristique gérés par Développement Côte-de-Beaupré.

### **2.1 Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale – Entente avec l'Université Laval – Formation aux campeurs**

Entente entre DEVCDB et l'Université Laval visant à soutenir le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire par la formation et l'implantation d'un camp d'entraînement agricole sur des terres situées sur la Côte-de-Beaupré. Entente en lien avec l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.

**2.2 Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale – Entente avec l'Université Laval – Soutien aux campeurs Entente de partenariat avec Bénévoles d'Expertise – 2021**

Volet de l'Entente nommée en 2.1 visant à soutenir par l'obtention de bourses aux 6 participants de la MRC – édition 2021.

**3. Entente de partenariat Bénévoles d'Expertise 2021-2024**

Entente avec BE pour offrir aux OBNL du territoire l'accompagnement d'experts dans l'un ou l'autre des volets de développement ou de promotion.

**4. Entente annuelle Télévision d'Ici 2021**

Entente avec la Télévision d'Ici pour la production d'émissions visant la promotion de l'entrepreneuriat sur le territoire et des services d'accompagnement offerts par Développement Côte-de-Beaupré.

**5. Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré – mandat pour accompagnement spécialisé**

Support à la Corporation de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et mandat confié à une firme spécialisée en vue de l'accompagnement dans les travaux de mise en valeur et de réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

**6. Centre des congrès MSA – études phase 2**

Développement Côte-de-Beaupré, à titre de responsable du développement et de la promotion touristique pour le territoire, en concertation avec Destination Québec Cité pour la région touristique de Québec, appuie le projet requalification du centre des congrès de villégiature Mont-Sainte-Anne et contribue financièrement à la réalisation des études visant la phase 2.

**PRIORITÉ D'INTERVENTION 5**

**Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie**

<b>Enveloppe priorité 5 / FRR 2021-2022</b>	<b>129 610 \$</b>
<b>Somme engagée au 31 décembre 2021:</b>	<b>122 732 \$</b>
<b>Somme disponible :</b>	<b>6 878 \$</b>

**1. Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022**

Les MRC de la Capitale-Nationale et les partenaires gouvernementaux s'associent à l'entente triennale en vue de la mise en valeur et la protection des paysages.

## **2. Entente de partenariat avec le Pôle Chantier d'économie sociale pour le développement des entreprises en économie sociale 2021**

Développement CDB et la MRC de La Côte-de-Beaupré s'associent à l'entente signée avec Pôle Chantier de l'Économie Sociale, les MRC de la Capitale-Nationale et le MEI pour développer l'entreprise d'économie sociale.

## **3. Entente SAGE – Mentorat d'affaires 2021**

Entente avec l'organisme SAGE – Mentorat d'affaires pour développement de cohorte mentorat-mentoré.

## **4, 5 et 6. Actions et promotions touristiques**

**Fonctionnement pour mobilisation et soutien aux projets structurants et régionaux – projets**

**Fonctionnement pour mobilisation et soutien aux projets structurants et régionaux – salaire**

Contribution financière permettant la réalisation des projets touristiques menés par Développement Côte-de-Beaupré et ses partenaires.

## **7. Étude d'opportunité Spectacle Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré**

Développement CDB confie le mandat à la firme Mallette de réaliser une étude d'opportunité visant la production d'un spectacle son et lumière dans l'enceinte de la Basilique – style Moment Factory.

## **8. Entente Espace régionale d'accélération et de croissance Techno-Tandem**

Les MRC de la Capitale-Nationale et les partenaires gouvernementaux s'associent à l'entente sous la gestion de Québec International et visant le partage d'expertise pour le développement économique et l'export.

## **9. Segmentation de la clientèle Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré**

Support à la Corporation du Sanctuaire Sainte-Anne – Les Missions Rédemptoristes – dans sa planification globale visant le développement touristique et l'accroissement de ses connaissances en matière de clientèles. Mandat confié à la firme Segma.

## **10. Mouvement Mont-Sainte-Anne – Accompagnement stratégique**

Développement Côte-de-Beaupré a confié un mandat visant l'accompagnement stratégique en vue de propulser Mouvement Mont-Sainte-Anne et les entreprises du secteur pour la période hivernale 2021-2022.

## SOUS-SECTION 2 – BILAN FINANCIER

<b>Bilan au 31 décembre 2021 – Enveloppe FRR 2021-2022</b>		<b>\$</b>
Montant du FRR 2021-2022 dont la ministre a délégué la gestion		649 242
Ajout de toute somme reçue en cours d'année		n/a
Montants engagés		638 004
Somme disponible		11 238
Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe A visant la réalisation des priorités d'intervention et des politiques : Fonctionnement Développement CDB - soutien à l'entrepreneuriat et au développement local et régional		206 000

<b>Priorités d'intervention du FRR 2021-2022</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>Nombre</b>
	<b>649 242 \$</b>	<b>%</b>	<b>Projets</b>
<b>1- Planification de l'aménagement et du développement du territoire</b>			
	100 632	15%	1
<b>2- Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional</b>			
	206 000	32%	1
<b>3- Soutien au développement rural et aux projets régionaux – Volet Projets issus des municipalités</b>			
	135 640	21%	8
<b>4- Soutien au développement rural et aux projets régionaux – Volet Projets régionaux</b>			
	77 360	12%	6
<b>5- Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie</b>			
	129 610	20%	10
<b>TOTAL</b>	<b>649 242</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>

<b>Répartition du FRR 2021-2022 selon ses objets</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>	<b>Nb</b>
La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire	100 632	15%	1
La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat	28 732	4%	5
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement N.B. Le FRR contribue à la mise en œuvre d'ententes de développement local et régional, sans toutefois être de nature sectorielle comme le définit la Loi. Ces ententes sont incluses dans le soutien au développement local et régional (projets régionaux et projets structurants)	0	0	0
Le soutien au développement local et régional (projets issus des milieux ruraux)	118 685	18%	7
Le soutien au développement local et régional (projets régionaux et projets structurants)	183 955	29%	12
Le soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	206 000	32%	1
Somme disponible au 31 décembre 2021	11 638	2%	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>649 242</b>	<b>100</b>	<b>26</b>

## SECTION 2

### LISTE DES TYPES DE BÉNÉFICIAIRES, DES TYPES D'AIDE, DES CONTRATS DE SERVICE ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

En annexe A, le document **Tableau FRR 2021-2022** présente les projets, les promoteurs-bénéficiaires, les types d'aide et les sommes allouées, ainsi que les objets liés aux priorités d'intervention adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré. L'annexe B présente l'enveloppe totale du FRR 2020-2021, et ainsi, le premier trimestre 2021.

<b>Sommes aux projets du FRR 2021-2022</b>			
Planification de l'aménagement et développement du territoire	100 632 \$	15%	1
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	206 000 \$	32%	1
Soutien au développement rural, aux projets régionaux et aux projets structurants, ainsi qu'à la mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie *incluant la somme disponible au 31 décembre 2020	342 610 \$	53%	24
<b>TOTAL</b>	<b>649 242</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>

<b>Type de bénéficiaire du FRR 2021-2022</b>			
MRC	100 632	15%	1
Municipalité locale	118 685	18%	7
OBNL ou coop	418 687	65%	18
Somme disponible au 31 décembre 2021	11 638	2%	
<b>TOTAL</b>	<b>649 242</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>

	<b>Enveloppe 649 242 \$</b>	<b>Enveloppe %</b>	<b>Nombre Projets</b>
<b>Type d'aide du FRR 2021-2022</b>			
Planification et aménagement du territoire	100 632	15%	1
Concertation avec d'autres MRC	40 412	6%	4
Soutien développement des milieux de vie	163 640	25%	10
Réalisation de mandats ou de projets en régie interne	60 000	9%	5
Conseil aux entreprises, organismes, communautés	10 320	2%	2
Subvention pour études	57 000	9%	3
Soutien à l'entrepreneuriat et au développement local et régional	206 000	32%	1
Somme disponible au 31 décembre 2020	11 638	2%	
<b>TOTAL</b>	<b>649 242</b>	<b>100%</b>	<b>26</b>

## SECTION 3

### DÉLÉGATION À UN OBNL

La délégation de la gestion d'une portion du Fonds Régions et Ruralité (FRR) est confiée par la MRC de La Côte-de-Beaupré à Développement Côte-de-Beaupré, par la voie d'une Entente de délégation. Cette entente est liée à l'*Entente relative au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* entre la Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, pour et au nom du Gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré, représentée par monsieur Pierre Lefrançois, préfet. Cette même entente prévoit le rôle et les responsabilités de chacune des parties à l'occasion de la délégation, par la MRC de La Côte-de-Beaupré (MRC), à Développement Côte-de-Beaupré (Développement CDB), d'une part du Fonds Régions et Ruralité (FRR) institué par l'article 21.18 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1) (LMAMROT).

Cette délégation a été renouvelée comme en fait foi l'Entente de délégation intervenue entre la MRC et DEVCDB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. L'Entente comprend la convention Accès Entreprise Québec (AEQ) dont la gestion est également confiée à Développement Côte-de-Beaupré.

#### MANDAT CONFIE

La MRC confie à Développement CDB la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré et Accès Entreprise Québec (AEQ).

#### BUDGET CONFIE

La MRC délègue à Développement CDB la gestion d'une portion du Fonds Régions et Ruralité (FRR) tel que présenté dans le tableau ci-après. De l'enveloppe totale du FRR confiée par le ministre à la MRC, une somme d'environ 15 % est administrée par la MRC, le reste de l'enveloppe étant confié à Développement Côte-de-Beaupré.

Exercice financier de Développement CDB	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ CONFIE À DEVCDB
Contribution 2020 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021	548 610 \$
Contribution 2021 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	548 610 \$
Contribution 2022 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	548 610 \$



